

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 27 JUIN 2016**

**PROCES VERBAL**

**Séance du 27 JUIN 2016**

Séance du 27 juin 2016

Nombre de conseillers en exercice : 11  
Nombre de conseillers présents : 10  
Qui ont pris part à la délibération : 11  
Date de convocation : 23/06/2016  
Date d'affichage : 23/06/2016

L'an deux mille seize et le vingt-sept du mois de juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathias DUCAMIN, Maire

**Présents :** DUCAMIN Mathias, BORDIER Olivier, LAFFARGUE Jean Louis, LAVIE Gilbert, MOREAU Mathieu, PUCHEU Mireille, MARTIN Jérôme, BROUARD-COSSET Virginie, FONTAGNERES Emily, HIPPOLYTE Josiane

**Absents excusés :** Mme VIZOSO Karine

**Procuration :** Mme VIZOSO Karine à DUCAMIN Mathias

**Secrétaire de séance :** Jean Louis LAFFARGUE

La séance est ouverte à 18h45.

Monsieur le Maire revient sur le PV de la séance précédente. Il précise les chiffres de la délibération n°15 sur les admissions en non-valeur. Il demande si quelqu'un veut reprendre un point particulier.

Le PV précédent est adopté.

**N° 2016-16 : contrat groupe assurances salariés**

M. le Maire informe le Conseil que le contrat groupe instauré avec l'Appl arrive à échéance le 30 décembre 2016.

L'Appl sollicite l'autorisation de chaque collectivité appartenant au contrat pour relancer l'appel d'offres afin de renégocier le contrat groupe. Une fois que la proposition sera prête, chaque conseil se prononcera sur sa participation éventuelle au nouveau contrat groupe et prendra alors une délibération.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

**AUTORISE** l'Appl à lancer les négociations pour son compte concernant l'assurance des Salariés de la commune.

**N° 2016-17 : ONF déclaration des coupes de bois**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'aucune coupe n'a été effectuée sur l'année 2015 dans la forêt communale.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DEMANDE** à l'Office National des Forêts de ne pas inscrire de parcelles pour 2015.

<b>N° 2016-18 : augmentation des locations de parcelles défrichées</b>
--

L'augmentation annuelle des baux est de +1.61% pour 2016.

LOCATAIRES	SUPERFICIE	MONTANT 2015	VARIATION 2016	MONTANT 2016
LINNE Jean-Marie	1 ha 15	77,04 €	+1,24 €	78,28 €
LABOURDETTE Alain	1 ha 14	76,38 €	+1,23 €	77,61 €
POUEYS Gérard	1 ha 90	127,32 €	+2,05 €	129,37 €
GAEC PISLOT	1 ha	67,00 €	+1,08 €	68,08 €
CASTAINGS Max	1 ha	67,00 €	+1,08 €	68,08 €
CASTAINGS Max	1 ha	67,00 €	+1,08 €	68,08 €
LINNE Jean-Marie	1 ha	67,00 €	+1,08 €	68,08 €
POUEYS Gérard	0 ha 5550	34,43 €	+0,55 €	34,98 €
GAEC Pislote	2 ha 3974	302,45 €	+4,87 €	307,32 €
GAEC Pislote	2 ha	49,62 €	+0,80 €	50,42 €
<b>TOTAL</b>		<b>935,25 €</b>		<b>950,31 €</b>

Le Conseil, après en avoir délibéré :

**CHARGE** M. le Maire de procéder à la régularisation des baux 2016.

<b>N° 2016-19 : cotisation Aderp64</b>
--

M. le Maire interroge le Conseil sur sa volonté de réitérer ou non l'adhésion à l'Aderp64 pour la défense des écoles uniques.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

**DECIDE** de verser une cotisation de 150€ à l'Aderp64 pour l'année 2016.

<b>N° 2016-20 : logiciel cadastre</b>
---------------------------------------

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'Appl a choisi Géo64 pour gérer les données cadastrales. M. le Maire demande au conseil s'il désire remplacer le logiciel Matrix par le logiciel Géo 64. L'Appl propose un devis de 179€. Le service est plus étendu mais plus cher, sachant que le suivi sera fait par l'Appl. Les réseaux apparaîtront sur Géo64.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

**DECIDE** à l'unanimité de prendre Géo 64 pour le cadastre.

**AUTORISE** M. le maire à signer la convention avec l'APGL

**N° 2016-21 : plan habitat de la CCLO**

M. le Maire présente le document envoyé par la CCLO et qui propose le périmètre concerné sur la commune de Cardesse par la requalification de l'habitat des centres-bourgs.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

**APPROUVE** à l'unanimité le périmètre proposé par la CCLO .

**N° 2016-22 : agent recenseur**

M. le Maire informe le Conseil que la délibération prise en 2015 pour le paiement de l'agent recenseur n'est pas la bonne. Il faut donc refaire cette délibération et préparer un contrat à durée déterminée pour l'agent recenseur (nouveaux décrets du premier janvier 2016). La dépense sera donc plus élevée que prévue, il faudra donc faire une décision modificative.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

**AUTORISE** M. le maire à signer le contrat de l'agent recenseur

**N° 2016-23 : cantine de l'école**

M. le maire informe le Conseil qu'il y a des souris depuis une semaine dans la cantine. Il est nécessaire de faire intervenir une entreprise de dératisation afin de régler ce problème, d'autant que la destination « alimentaire » des locaux demande de prendre des précautions particulières.

Le Conseil se déplace vers les locaux de la cantine pour constater de visu.

La salle de restauration et la cuisine nécessitent un bon coup de peinture, avec installation d'une toile de verre à mi-hauteur pour la cantine car c'est humide. M. le Maire a demandé des devis, il va en demander d'autres et les envoyer aux élus pour faire le choix, il faudrait faire les travaux cet été pendant l'absence des enfants.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

**AUTORISE** M. le maire à faire intervenir une entreprise de dératisation.

**CONFIRME** que la salle de restauration et la cuisine nécessitent l'intervention d'une entreprise de peinture.

**AUTORISE** M. le maire à faire intervenir une entreprise de peinture pour ces locaux.

### Salle communale

M. le Maire fait lecture de propositions faites par Karine Visozo pour changer le règlement de la salle communale : mettre en place une caution en deux parties, une partie pour le ménage et une partie pour les dommages éventuels causés aux locaux.

Il faudrait contrôler l'état des lieux systématiquement, et voir aussi comment on fait pour l'utilisation des associations.

Après en avoir discuté, le Conseil décide de réfléchir sur ce sujet jusqu'à la prochaine réunion du Conseil afin de réviser le règlement de la salle communale.

### Point sur l'école

M. le Maire informe le Conseil que trois familles ont demandé des certificats de radiation. Nous devrions avoir l'équilibre des effectifs pour la rentrée. Pour les petites sections, il faut informer les parents avant la rentrée. M. le Maire réitère sa proposition d'inscrire les petites sections. Il doit aussi informer le nouvel enseignant de la situation.

### N° 2016-24 : périscolaire : remue-ménages

M. le Maire informe le Conseil que la CCLO propose l'opération remue-ménages, deux soirs par semaine pendant ¾ d'heures. Cette prestation serait plus ludique que l'aide aux devoirs classique et surtout en lien avec le programme scolaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

**DECIDE** à l'unanimité de choisir remue-ménages pour la prochaine année scolaire, cela sera un test sur cette année-là.

**AUTORISE** M. le maire à signer la convention avec la CCLO.

### N° 2016-25 : contrôle et entretien des poteaux incendie de la commune

M. le Maire informe le conseil de l'obligation de faire contrôler ces installations une fois par an. La commune a reçu un devis de la SAUR pour une convention.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

**DECIDE** de demander un autre devis pour comparer avec la proposition de la SAUR.

**AUTORISE** M. le maire à faire faire un autre devis.

### N° 2016-26 : comité des fêtes

M. le Maire informe le Conseil que la CCLO ne prête plus ses chapiteaux. Cette année elle loue 200m<sup>2</sup> par commune.

Cela ne couvre pas la surface dont a besoin le comité des fêtes pour organiser les fêtes 2016.

Il faudrait louer un 15\*10m de plus. La CCLO propose pour 1395 euros supplémentaires de faire ce supplément (en prenant la même entreprise de location et en faisant un rajout sur le chapiteau existant).

Le comité des fêtes ne peut pas prendre en charge entièrement cette dépense supplémentaire.

M. le Maire propose une subvention exceptionnelle pour le comité des fêtes afin de les aider à payer ce deuxième chapiteau. L'an prochain, ils incluront la location dans leur budget.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

**DECIDE** d'octroyer une subvention exceptionnelle au comité des fêtes pour 2016, pour un montant de 600€. (vote : contre : 1 (Jérôme MARTIN) pour : 10)

<b>N° 2016-27 : demande du service culture de Monein</b>
--

Le service culture de la mairie de Monein sollicite les communes environnantes pour des créneaux de disponibilité de leurs équipements.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

**DECIDE** de répondre positivement pour des créneaux ponctuels de septembre à décembre 2016.

**DEMANDE** au Maire d'informer le service culture que pendant les travaux, l'utilisation de la salle communale ne sera pas possible.

### **Informations diverses**

- **TEOM** : la CCLO a voté la remise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la taxe pour harmoniser entre toutes les communes de la CCLO. Un cabinet d'expertise doit rendre son rapport, elle sera peut-être basée sur la taxe foncière.  
Il y aura sûrement une baisse des impôts locaux, mais pas hauteur.
- **Départ de la maîtresse** : une discussion s'engage sur ce sujet. Virginie déclare que les relations entre la mairie et l'école ont conditionné le départ de l'enseignante. Elle demande que le référent « école » de la mairie ne soit pas un parent d'élève, afin de ne pas mélanger les genres et pour plus de neutralité.
- **Logement communal** : le conseil se déplace au logement pour constater son état. Le Conseil pense qu'il faut rafraîchir la peinture des différentes pièces.
- **Programme de voirie** : Une conseillère informe le Conseil que le chemin Crauste a été réparé, mais est encore à refaire à d'autres endroits. Un autre membre du conseil a vu l'agent de la CCLO qui conduit l'épaveuse, et le chemin Crauste n'est pas noté sur son plan. Il faut faire une fiche CCLO.
- **Lave-vaisselle pour la cantine** : faire faire des devis, neuf et occasion. Cela permettrait à l'agent communal de gagner du temps et serait plus écologique. Le risque de brûlure serait éliminé

La séance est levée à 21h30.